



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02004

Numéro SIREN : 808 035 984

Nom ou dénomination : A3 PN Développement

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2015 sous le numéro de dépôt 2318



Le
Dépôt N°

25 FEV. 2015

2318

2014 B 2004

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE
EFFECTUES PAR Monsieur Pascal MARIE
A LA SOCIETE A3 PN DEVELOPPEMENT**

Franck PANNETIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
2, rue Edison
Parc d'activités de la Richardière
35530 NOYAL SUR VILAINE

SARL A3 PN DEVELOPPEMENT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée par décision de l'associé unique en date du 22 janvier 2015, concernant l'apport de parts sociales de la S.A.R.L. « HOLDING A3 PN » à la S.A.R.L. « A3 PN DEVELOPPEMENT », j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L. 223-9 du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L. 223-33 dudit Code.

La valeur des parts sociales apportées a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport des titres.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

La relation de l'exécution de ma mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports,
- l'exposé de mes diligences et mon appréciation de la valeur des apports.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Personnes concernées

- **M. PASCAL Marie**, né le 24 janvier 1959 à Caen (Calvados), de nationalité française, demeurant à Bayeux (14400) – Impasse du Vieux Louvre, marié sous le régime de la séparation de biens,

Ci-après dénommé "L'APPORTEUR"

D'UNE PART,

E T

- **A3 PN DEVELOPPEMENT**, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, dont le siège social est situé à Saint Grégoire (35760), Centre Edonia, Bâtiment H, rue de la Terre Victoria, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 808 035 984, représentée par son gérant, M. Pascal Marie,

Ci-après dénommée "LA SOCIETE BENEFICIAIRE"

D'AUTRE PART

1.2 – Objectif de l'opération

L'opération a pour objectif de poursuivre la réorganisation des détentions des différentes participations dans le groupe « POLYEXPERT OUEST ».

1.3 Description et évaluation des apports

Aux termes du projet de contrat d'apport, l'apport se décompose de la façon suivante :

L'apporteur, apporte à la société « A3 PN DEVELOPPEMENT », sous les garanties ordinaires et de droit, les titres ci-après énumérés représentatifs de l'ensemble du capital de la société « HOLDING A3 PN » présentant les caractéristiques suivantes :

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro dont le siège social est situé à SAINT-GREGOIRE (35760), Centre Edonia – Bâtiment H – rue de la Terre Victoria, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 531 746 634, constituée le 12 avril 2011 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 ans, et ayant pour objet principal :

L'activité de holding et notamment, l'acquisition, la souscription, la détention, l'administration, la gestion et/ou la cession, le tout par tous moyens, de tous titres de participations et de placements et de toutes valeurs mobilières ou autres droits sociaux.

Pas d'avantages particuliers.

TITRES APPORTES

L'apporteur apporte la pleine propriété de 1 000 parts sociales, entièrement libérées qu'il détient au sein de la société « HOLDING A3 PN ».

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts sociales présentement apportées lui appartiennent en toute propriété, pour les avoir souscrites à la constitution de la société « HOLDING A3 PN ».

METHODE DE VALORISATION DES TITRES DE LA SARL « HOLDING A3 PN »

La société « HOLDING A3 PN » est une société holding qui détient uniquement une participation de 42, 74 % dans une société elle-même holding, la société par actions simplifiée « MK INVESTISSEMENTS ». Elle réalise, par ailleurs, des prestations pour le groupe « POLYEXPERT OUEST ».

La société « MK INVESTISSEMENTS » détient également uniquement une participation de 100 % dans une société elle-même holding, la société par actions simplifiée « HOLDING POLYEXPERT OUEST » (HPO).

La société « HOLDING POLYEXPERT OUEST » (HPO) est une société holding tête de groupe. Ce groupe est constitué de plusieurs sociétés dont la principale est la société « POLYEXPERT OUEST » qui a pour activité la création, l'acquisition et l'exploitation de tous cabinets d'études, de conseils, d'évaluations et d'expertises notamment en matière d'assurances. Les détentions de titres sont :

- 97,96 % du capital social de la SAS « POLYEXPERT OUEST » qui détient elle-même tout ou partie du capital de sociétés dont l'activité est accessoire et secondaire.

La valorisation des 100 % des titres de la société « HOLDING A3 PN » a été déterminée en évaluant la participation qu'elle détient dans la société « MK INVESTISSEMENTS ».

De même, la valorisation des 100 % des titres de la société « MK INVESTISSEMENTS » a été déterminée en évaluant la participation qu'elle détient dans la société « HOLDING POLYEXPERT OUEST ».

HOLDING POLYEXPERT OUEST

La valorisation des 100 % des titres de la société « HOLDING POLYEXPERT OUEST » a été déterminée en évaluant l'ensemble des participations et en retenant la proportion détenue. Elle repose sur les informations financières historiques et prévisionnelles du groupe. La valeur retenue s'élève à 4 473 200 euros.

Cette dernière a été fixée en s'appuyant sur un rapport d'évaluation financière détaillée et argumentée des actions de la société « HOLDING POLYEXPERT OUEST » (HPO) réalisé par un cabinet spécialisé sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012. L'évaluation a été actualisée en tenant compte des résultats réalisés en 2013.

SAS POLYEXPERT OUEST

L'évaluation financière a été menée sur la base d'une approche multicritères reposant sur des méthodes d'évaluation usuelles et appropriées à l'opération envisagée.

La méthode d'évaluation retenue est celle de l'actif net comptable corrigé en substituant à la valeur comptable des éléments incorporels du fonds de commerce une valeur actualisée déterminée par application d'un taux forfaitaire au chiffre d'affaires réalisé.

Un taux de 30 % du chiffre d'affaires réalisé a été retenu. Il correspond à la moyenne des taux observés pour ce type d'évaluation dans l'activité de cabinet d'études, de conseils, d'évaluations et d'expertises notamment en matière d'assurances.

Selon cette méthode, la valeur des éléments incorporels du fonds de commerce ressort à 3 743 000 euros.

En substituant à la valeur comptable des éléments incorporels du fonds de commerce inscrite à l'actif du bilan de la société arrêté au 31 décembre 2013 pour un montant de 1 924 954 euros cette nouvelle valeur de 3 743 000 euros et en ajustant selon les mêmes méthodes les participations secondaires, les capitaux propres réévalués de la société s'élèvent à 7 069 000 euros, soit une valeur de la participation de 97,96 % détenu par la société « HOLDING POLYEXPERT OUEST » de 6 925 000 euros.

En substituant à la valeur d'acquisition des 97,96 % du capital détenu par la société « HOLDING POLYEXPERT OUEST » (HPO) dans la société « POLYEXPERT OUEST » pour un montant de 5 200 000 euros cette nouvelle valeur de 6 925 000 euros, les capitaux propres réévalués de la « HOLDING POLYEXPERT OUEST » (HPO) ressortent à 4 466 841 euros, soit une valeur de l'action arrondie à 2,11 euros et une valeur globale en découlant de 4 473 200 euros.

Elle correspond à celle retenue pour une base de 100 % des titres de la société « HOLDING POLYEXPERT OUEST » dans un contrat d'apport en date du 31 mars 2014. Le nombre d'actions apporté avait été de 868 018, soit une quote-part du capital de la société « HOLDING POLYEXPERT OUEST » (HPO) de 40,94 %. La valeur globale de l'apport s'est donc élevée à 1 831 517,98 euros.

L'application des critères d'évaluation retenus aux très bonnes performances de l'année 2014 réalisées par la société « POLYEXPERT OUEST » en termes de chiffre d'affaires et de résultats aurait conduit à une valeur supérieure.

SAS MK INVESTISSEMENTS

La valorisation des 100 % des titres de la société « MK INVESTISSEMENTS » a été déterminée en évaluant l'unique participation de 100 % qu'elle détient dans la société « HOLDING POLYEXPERT OUEST ». La valeur comptable de sa participation d'un montant de 4 473 200 euros correspond à la valorisation des 100 % titres effectuée en mars 2014. Cette dernière n'a pas été corrigée.

L'évolution positive des capitaux propres en 2014 n'a pas été considérée comme ayant un impact sur la valorisation. Le capital social d'un montant de 1 833 017 euros correspond à la valeur de 100 % des titres de la société « MK INVESTISSEMENTS » a donc été retenue.

SARL HOLDING A3 PN

La valorisation des 100 % des titres de la société « HOLDING A3 PN » a été déterminée en évaluant l'unique participation de 42,74 % qu'elle détient dans la société « MK INVESTISSEMENTS ». La valeur comptable de sa participation d'un montant de 783 560 euros correspond à la rémunération en contrepartie de l'apport de titres de la société « HOLDING POLYEXPERT OUEST » effectuée en mars 2014 pour un montant de 782 810 euros et à la souscription au capital initial de la société « MK

INVESTISSEMENTS » pour un montant de 750 euros. Cette dernière n'a pas été corrigée compte tenu de l'évolution de la valorisation de la société « MK INVESTISSEMENTS ».

Il a été considéré que l'actif net comptable hors valeur des titres de participation apportés en mars 2014 pour un montant de 782 810 euros de la société « MK INVESTISSEMENTS » n'avait pas d'impact sur la valorisation des titres.

La valeur des 100 % des titres de la société « HOLDING A3 PN » a donc été fixée à 782 810 euros.

1.4 Rémunération des apports

En contrepartie de l'apport de 1 000 parts sociales évaluées à 782 810 euros, le bénéficiaire augmentera son capital d'une somme de 782 810 euros et il sera attribué à l'apporteur 782 810 parts sociales nouvelles de 1 euro de valeur nominale.

La valeur globale des parts sociales apportées et le montant nominal de l'augmentation de capital du bénéficiaire étant du même montant, il ne sera constaté aucune prime d'apport.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Mes diligences ont consisté principalement à :

- consulter les documents juridiques relatifs à l'opération d'apport. Divers documents ont été portés à ma connaissance notamment le contrat d'apport des titres, les statuts des sociétés « A3 PN DEVELOPPEMENT », « HOLDING A3 PN », « MK INVESTISSEMENTS », « HOLDING POLYEXPERT OUEST » et « POLYEXPERT OUEST »,
- s'assurer de la réalité et de la nature des éléments apportés, ainsi que le fait que l'apporteur était en droit de transmettre sa propriété,
- consulter les documents comptables des sociétés « A3 PN DEVELOPPEMENT », « HOLDING A3 PN », « MK INVESTISSEMENTS », « HOLDING POLYEXPERT OUEST » et « POLYEXPERT OUEST » notamment les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, et les projets de bilan au 31 décembre 2014,
- consulter la situation intermédiaire de la société « POLYEXPERT OUEST » arrêtée au 30 juin 2014,
- procéder à l'examen de l'ensemble des comptes annuels,
- prendre connaissance et contrôler la liste des immobilisations et leurs amortissements comptables,
- s'assurer de la réalité et de la nature des éléments apportés,
- analyser la pertinence des méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la valeur d'apport,
- contrôler la valeur nette comptable des participations détenues par la société « POLYEXPERT OUEST »,
- apprécier la valeur retenue par application de méthodes basées sur d'autres critères,
- échanger avec les conseils juridiques et comptables des différentes sociétés.

Je me suis également assuré qu'il n'y avait pas d'événements postérieurs susceptibles de remettre en cause la valeur des titres apportés.

CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport des titres de la société « HOLDING A3 PN » pour un montant de 782 810 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, augmentée de la prime d'apport.

Fait à Noyal sur Vilaine

Le 16 février 2015

Franck Pannetier
Commissaire aux Apports



Franck PANNETIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
2, Rue Edison - Parc d'Activités de la Richardlière
35530 NOYAL SUR VILAINE
Tél. 02 99 00 61 55 Fax: 02 99 00 67 06